

SIORAT SAINT-JUNIEN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
------------------------	---	---

**SYNTHESE DU DOSSIER
ET RESUME NON TECHNIQUE**

SIORAT SAINT-JUNIEN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
------------------------	---	---

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SITE SIORAT	3
1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE.....	3
1.2 AMENAGEMENT DU SITE	3
1.3 LOCALISATION DU SITE.....	3
2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT	4
2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE.....	4
2.2 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE.....	4
2.3 IMPACT SUR LE TRAFIC.....	5
2.4 IMPACT SUR L'EAU	6
2.4.1 <i>Impact sur la consommation d'eau</i>	6
2.4.2 <i>Impact des rejets aqueux</i>	7
2.5 IMPACT SUR L' AIR	7
2.6 IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL.....	8
2.7 IMPACT SUR LE BRUIT.....	8
2.8 IMPACT SUR LES DECHETS	9
2.9 IMPACT SUR L'ENERGIE	9
2.10 IMPACT SUR LA SANTE.....	9
3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER	10

SIORAT SAINT-JUNIEN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
------------------------	---	---

Préambule

Ce résumé non technique a pour fin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact et dans l'étude de dangers. Pour la clarté du document, nous avons réalisé un résumé non technique de la totalité du dossier.

1. PRESENTATION DU SITE SIORAT

1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE

L'entreprise SIORAT a plus de 50 ans d'expérience dans les travaux publics au service du réseau routier et autoroutier.

Le site de SAINT-JUNIEN va accueillir une centrale d'enrobage, à chaud et au bitume de matériaux routiers.

1.2 AMENAGEMENT DU SITE

La **centrale d'enrobage à chaud** sera composée des matériels suivants :

- 1 quai d'alimentation des trémies,
- 4 doseurs pour l'alimentation en granulats,
- 1 tapis convoyeur des granulats,
- 1 Silo à filler,
- 1 tambour sécheur malaxeur,
- 1 cabine de commande,
- 1 convoyeur à raclettes,
- 1 filtre à manche,
- 1 citerne compartimentée, composée de 64 m³ bitume, de 36 m³ de fioul lourd pour alimenter le brûleur du tambour Sécheur Malaxeur et de 5 m³ de FOD pour le chargeur,
- 1 citerne de 73 m³ de bitume,

Le site est soumis à autorisation pour son activité « de centrale d'enrobage à chaud » rubrique 2521.

1.3 LOCALISATION DU SITE

Adresse du site :

ZA du Pavillon
Rue Joseph Marie Jacquard
87200 SAINT-JUNIEN

SIORAT SAINT-JUNIEN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
------------------------	---	---

Parcelle cadastrale :

Le terrain de la centrale d'enrobage occupe les parcelles n°424, 425, 426 et 427 de la section DY.

Le site de la société SIORAT est bordé :

- Au Nord, par l'entreprise Roulaud,
- A l'Est, par l'entreprise COFPA, puis par des habitations
- Au Sud, par un terrain boisé puis un circuit automobile,
- Au Sud-ouest par des terrains vides, puis une aire d'accueil pour les gens du voyage,
- A l'ouest par des terrains nus, puis par des entreprises de ZI du Pavillon.

2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

Les impacts environnementaux induits par le projet SIORAT ont été étudiés au regard de l'état du site à la date de dépôt du dossier.

2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Rappelons que SIORAT ne se situe pas dans un périmètre de protection du patrimoine culturel et architectural. Il n'offre aucune covisibilité avec les monuments ou sites classés de la zone d'étude. Le site est par conséquent sans incidence sur le patrimoine culturel et architectural.

Le site possède des aires d'espaces verts avec l'implantation d'arbre.

Les bâtiments sont construits de façon à avoir une hauteur, un choix de couleur et des matériaux en cohérence architectural et en respectant le règlement de la ZA du Pavillon

2.2 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :**

ZNIEFF de type I :

N° 49 : la Vallée de la Glane au site Corot.

Le site se situe dans l'emprise de cette zone

- **Zone Importante pour la conservation des Oiseaux (ZICO) :**

Aucune ZICO n'a été répertoriée sur la commune d'implantation du site.

SIORAT SAINT-JUNIEN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
------------------------	---	---

• **Zone Natura 2000 :**

Aucune Natura 2000 n'a été répertoriée sur la commune d'implantation du site. Le site n'a donc aucune impact sur ce type de zone protégée.

• **Réserve Naturelle Nationale :**

Aucune Réserve Naturelle Nationale n'a été répertoriée sur la commune d'implantation du site.

• **Zone Humide :**

Aucune Zone Humide n'a été répertoriée sur la commune d'implantation du site.

• **Autre classement :**

Sur la commune de SAINT-JUNIEN, on recense deux sites inscrits :

- L'ancienne église se Saint-Amand et ses jardins en terrasse,
- Le site Corot et Vallée de la Glane.

Le site ne se situe pas dans l'emprise de ces zones.

• **Abres remarquables**

Sur la commune de Saint Junien, l'on trouve deux espèces d'arbres remarquables :

- le Houx au lieu dit « Plaud »,
- le Platane au lieu dit « le Chatelard ».

Le site ne se situe pas dans l'emprise de ces lieux d'implantation.

☞ Le site SIORAT n'est pas situé dans le périmètre de protection de zones naturelles protégées.

2.3 IMPACT SUR LE TRAFIC

A proximité plus immédiate du site, on recense la Route Nationale N141 (à environ 375 m au Nord).

Au niveau de la commune de SAINT-JUNIEN, l'on trouve deux points de comptage routier. Dans le secteur, les comptages donnent les valeurs suivantes :

Axe routier	Comptages (moyenne journalière annuelle en nombre de véhicules)
N141 (point n°1)	TV : 9839 PL : 2548 %PL : 26,3
N141 (point n°2)	TV : 16000 PL : 2400 %PL : 15,0

(Source DIRCO 87- Année 2010)

SIORAT SAINT-JUNIEN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
------------------------	---	---

A noter que le site d'implantation du projet de la centrale se trouve entre ces deux points.

L'inventaire du trafic généré par l'activité de SIORAT est le suivant :

Type de véhicule / transport	Rotation - Trafic	Horaires
Véhicules légers (personnel et visiteurs)	< 4 véhicules pour les centrales d'enrobage	Horaires journée
Camions centrales d'enrobage	Camions pour alimentation granulats : environ 0 à 5 camions / jour Camions pour alimentation bitume : 1 à 2 camions / jour Camions pour expéditions enrobés : 35 à 40 camions / jour	Horaires journée
Livraison FOD	FOD 1000l/jour soit 1 camions tous les 5 jours	Horaires journée

Au maximum, on aura sur le site un trafic d'une cinquantaine de camions/jours, ce qui représentera environ 2% du trafic PL actuel, l'impact sera donc négligeable sur le trafic actuel.

Le nombre de places de stationnement total mis à la disposition du personnel est conforme aux exigences de l'urbanisme.

Aucun camion ne stationne de manière permanente sur le site et aucun camion ne stationne à l'extérieur du site.

Les nuisances potentielles associées aux camions fréquentant le site sont les suivantes :

- pollution atmosphérique,
- bruit au niveau des routes d'accès et du site,
- accroissement de l'encombrement des voies routières.

Il n'aura pas d'augmentation du trafic.

=> L'impact de l'activité du site sur le trafic routier des axes environnants n'est pas considéré comme significatif par rapport au trafic actuel.

2.4 IMPACT SUR L'EAU

2.4.1 Impact sur la consommation d'eau

La zone d'étude est desservie par :

- le réseau d'adduction d'eau potable : le site SIORAT est relié au réseau communal,
- le réseau d'assainissement : le site SIORAT est relié au réseau communal.

Le site n'exploite pas de puits de pompage en nappe.

SIORAT SAINT-JUNIEN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
------------------------	---	---

Le raccordement à l'arrivée générale est équipé d'un dispositif de disconnection pour éviter tout retour d'eau polluée dans le réseau d'adduction publique et d'un compteur d'eau en entrée du site. Cet ensemble de protection est vérifié annuellement par une personne compétente.

L'eau de ville est utilisée pour les besoins :

- domestiques (sanitaires, restauration),

La consommation annuelle est estimée à 33 m³ pour 3 personnes.

2.4.2 Impact des rejets aqueux

Les réseaux d'eau du site SIORAT sont séparatifs.

La gestion de la ségrégation des eaux, puis de l'évacuation des effluents aqueux est assurée par plusieurs réseaux d'égouts :

- Le **réseau d'eaux pluviales** de voiries et de toiture,
- Le **réseau d'eaux non-domestiques**,
- Le **réseau d'eaux usées domestiques**.

Eaux sanitaires

Les eaux sanitaires du site sont rejetées dans le réseau d'assainissement communal et traitées par la station d'épuration de SAINT-JUNIEN.

Eaux pluviales

Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées sont collectées par deux réseaux différents sur le site :

- les eaux pluviales de ruissellement des parkings et des voies de circulation, considérées comme potentiellement polluées ;
- les eaux pluviales de toiture considérées comme potentiellement non polluées.

La surface de toiture est très limitée sur le site. Les eaux pluviales de toitures rejoignent les eaux pluviales de voiries, au pied des bâtiments correspondants. Elles sont traitées par un séparateur hydrocarbure.

Les eaux pluviales des zones imperméabilisées (voiries et parkings) sont collectées via une pente de 2% vers le ruisseau traversant le site, qui sera busé et elles seront ainsi acheminées vers bassin de rétention de 150m³ équipé en aval par un séparateur d'hydrocarbures et d'une vanne de barrage, puis dirigées vers le réseau communal.

2.5 IMPACT SUR L'AIR

Les principaux rejets atmosphériques générés par les installations de la société SIORAT sont :

- * les gaz du rejet du dépoussiéreur qui traite les gaz issus du tambour-sécheur-malaxeur (gaz de combustion, poussières résiduelles, mélange des granulats et bitume chaud),

<p style="text-align: center;">SIORAT SAINT-JUNIEN</p>	<p style="text-align: center;">Installations Classées pour la Protection de l'Environnement</p>	<p style="text-align: center;">Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers</p>
--	---	--

- * les poussières issues du fonctionnement global de l'activité et notamment le stockage des granulats,
- * les gaz d'échappement des véhicules en transit sur le site,

Plusieurs mesures compensatoires seront mises en place.

2.6 IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

On ne recense pas de captage d'eau potable à proximité du site

Le site n'est pas inscrit dans les périmètres de protection de forages AEP.

L'activité de SIORAT ne génère en fonctionnement normal aucun rejet vers le sous-sol et les eaux souterraines.

Les risques de pollution des sols et des sous-sols, en fonctionnement normal, sont faibles étant entendu que l'activité se fait sur des aires bitumées ou bétonnées et que tous les stockages seront sur rétention et que les dépotages se feront sur des aires aménagées, supprimant le risque d'infiltration d'eau et de pollution des sols.

Les mesures habituelles de prévention de la pollution des sols et des sous-sols sont mises en œuvre, à savoir que l'élimination des déchets se fera suivant les filières réglementaires adaptées.

2.7 IMPACT SUR LE BRUIT

• *Situation actuelle*

Le Bureau Veritas a procédé, le jeudi 13 octobre et le vendredi 14 octobre 2011 à des mesures de bruit aérien, à l'état initial, dans l'environnement du projet de construction de la centrale d'enrobés sur le site de SAINT-JUNIEN (87).

Elles avaient pour but de déterminer les niveaux de bruit initial (ou « bruit résiduel ») sur le futur site et dans les éventuelles zones à émergence réglementée les plus proches, sur les périodes de jour et de nuit définies par la réglementation en vigueur (soit respectivement 7h-22h et 22h-7h), compte tenu des horaires futurs de fonctionnement des installations fixes du site qui nous ont été communiquées (24h/24).

Les mesures ont été réalisées en 3 points répartis en limite de propriété du futur site :

- Point n°1 : du côté nord ouest du projet (proche rue Jacquard)
- Point n°2 : du côté sud est du projet (proche route de Chez Beaugy)
- Point n°3 : du côté sud ouest du projet (proche route de Chez Beaugy)

Ces points sont situés en limite de propriété du site, de façon à inclure les périodes de jour et de nuit définies par la réglementation en vigueur (à savoir respectivement 7h-22h – 22h-7h).

Les sources sonores permanentes dues à l'activité sont les suivantes :

- Le fonctionnement des installations de production (équipements techniques) : tambour-sécheur-malaxeur, dépoussiéreur, convoyage des matériaux, alimentation des trémies en granulats ou des camions en produits finis, ventilateurs d'air, compresseurs d'air, etc,

SIORAT SAINT-JUNIEN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
------------------------	---	---

3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

A l'issue de l'identification des potentiels de dangers et de l'analyse des risques, les phénomènes dangereux identifiés et étudiés pour le site SIORAT sont :

- l'incendie du parc à liant et de la cuve de Fioul.

☞ **Les conclusions et mesures prises ou prévues pour chaque scénario sont les suivantes :**

On peut constater qu'aucun flux ne sort des limites de propriétés. On note également que les flux de 8kW/m² n'atteignent aucune installation voisine et donc qu'il n'y a pas d'effets dominos.

Les principales mesures pour la sécurité ont été identifiées suite à l'analyse des risques. Il s'agit :

- des équipements d'interventions en cas d'incendie (extincteurs, réserve incendie...),

Les périodicités de contrôle sont définies par l'exploitant.